



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. : générale
11 novembre 2014

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et
politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

Troisième session

Bonn (Allemagne), 12-17 janvier 2015

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail initial de la Plateforme : documents
de cadrage des évaluations régionales sur la dégradation et
la restauration des terres et la conceptualisation de valeurs**

**Rapport sur le processus de cadrage régional d'une série
d'évaluations régionales et sous-régionales [produit 2 b)]**

**Projet de rapport de cadrage complémentaire de l'évaluation régionale de la
biodiversité et des services écosystémiques pour l'Europe et l'Asie centrale**

Note du secrétariat

Eu égard à la structure générale décrite dans le projet de rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES/3/6/Add.1), on trouvera dans l'annexe à la présente note le projet de rapport de cadrage complémentaire de l'évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l'Europe et l'Asie centrale. Ce projet de rapport a été élaboré par le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau sur la base des résultats du processus de cadrage régional conjoint mené en réponse à la décision IPBES-2/5 (voir IPBES/3/6 pour plus de précisions concernant le processus). Le projet de rapport de cadrage complémentaire passe en revue les caractéristiques propres à l'Europe et à l'Asie centrale devant être prises en compte pour que l'évaluation soit pertinente pour l'action des pouvoirs publics.

* IPBES/3/1.

Annexe

Cadrement de l'évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l'Europe et l'Asie centrale

I. Portée, limites géographiques, bien-fondé, utilité et hypothèses

A. Portée

1. Compte tenu de la portée définie dans le projet de rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES/3/6/Add.1), les principales questions pertinentes pour l'action des pouvoirs publics concernent les options et possibilités associées à la biodiversité et aux services écosystémiques et la contribution de ces services au bien-être humain. L'évaluation passera en revue les possibilités au niveau : a) des politiques sectorielles et des instruments d'action; b) de la gestion de la production, de la consommation et du développement économique; et c) des infrastructures et technologies écologiques. Elle examinera les moyens de promouvoir la sécurité alimentaire, le développement économique et l'égalité, tout en évitant la dégradation des milieux terrestres et aquatiques et en préservant les paysages culturels. L'évaluation pour l'Europe et l'Asie centrale portera en particulier sur les questions suivantes :

a) Comment les écosystèmes qui fournissent des services écosystémiques, tels que ceux qui sous-tendent l'adaptation aux changements climatiques et les solutions de développement durable fondées sur la nature, peuvent-ils être protégés par des investissements, des règlements et des régimes de gestion visant les systèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins ?

b) Quels sont les effets de la production, de la consommation et du développement économique sur la biodiversité et les services écosystémiques et leur contribution au bien-être humain ? Les principaux liens avec les autres régions seront évalués;

c) Comment les politiques sectorielles et les nouveaux instruments d'action peuvent-ils tirer parti des possibilités offertes par la contribution de la biodiversité et des services écosystémiques au bien-être humain ?

B. Limites géographiques de l'évaluation

2. L'évaluation portera sur les pays et territoires de trois sous-régions :

<i>Sous-régions</i>	<i>Pays et territoires</i>
Europe centrale et occidentale	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Pologne, République tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Turquie (Europe centrale) Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Suède et Suisse (Europe occidentale)
Europe orientale	Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine
Asie centrale	Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan

C. Bien-fondé

3. Eu égard aux justifications générales exposées dans le projet de rapport de cadrage générique, la présente section précise le bien-fondé spécifique à la région. L'évaluation portera sur plusieurs questions internationales et régionales de haute priorité qui sont au centre des accords mondiaux et régionaux, de la politique nationale et des attentes de la société. Parmi ces priorités figurent les questions couvertes par les quatre évaluations thématiques inscrites dans le programme de travail de la Plateforme (pollinisation, dégradation et restauration des terres, utilisation durable et espèces envahissantes), en plus de l'agriculture durable, de la foresterie durable, de la pêche durable, des changements climatiques et de la biodiversité des systèmes côtiers et marins. L'évaluation des possibilités pour les politiques sectorielles et les nouveaux instruments d'action (tels que la certification, l'étiquetage, l'absence de perte nette, la compensation, l'infrastructure verte, la

comptabilité nationale, les paiements pour les services environnementaux et l'évaluation sociale) sera facilitée par l'expérience de longue date de l'Europe, qui donne à la région une position privilégiée pour évaluer les impacts des politiques afin d'en tirer des enseignements et de résoudre les problèmes posés par les arbitrages et les coûts connexes, y compris ceux de l'inaction politique. Une évaluation de l'Europe et de l'Asie centrale permettra de réfléchir à plusieurs problématiques transfrontalières, notamment la qualité et la quantité des ressources en eau, la pêche, les changements climatiques et la pollution atmosphérique. Elle devrait contribuer à la sensibilisation aux problèmes environnementaux partagés et favoriser une meilleure concertation des politiques dans toute la région.

D. Utilité

4. Eu égard aux critères généraux d'utilité définis dans le projet de rapport de cadrage générique, la présente section précise l'utilité propre à la région. L'évaluation appuiera la mise en œuvre des accords régionaux conclus par de nombreux pays d'Asie centrale et d'Europe, notamment la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et la Convention européenne du paysage, qui vise à promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens. Elle favorisera en outre la mise en œuvre des réglementations sous-régionales pertinentes. Dans le contexte de l'Union européenne, on peut citer notamment la directive Habitats, la directive Oiseaux, la directive-cadre sur l'eau, la directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin, la directive Nitrates, la politique agricole commune et la politique commune de la pêche. En outre, cette évaluation régionale devrait également être utile pour les efforts actuellement menés par les pays de l'Union européenne pour cartographier et évaluer l'état des écosystèmes et leurs services sur leur territoire national (initiative sur la cartographie et l'évaluation des écosystèmes et de leurs services (MAES)). S'agissant des sous-régions de l'Asie centrale et de l'Europe orientale, l'évaluation portera, entre autres, sur le Code forestier de la Fédération de Russie, le concept de sécurité écologique du Kazakhstan et la loi sur la protection des espèces animales sauvages de l'Albanie. Elle pourrait également soutenir la mise en œuvre de la législation nationale et des accords sur l'environnement, comme la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn) et la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR). Elle contribuera à la constitution de bases de données multiples (connaissances universitaires, autochtones et locales, science citoyenne, etc.) sur les liens entre la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être humain. Elle permettra de déterminer les options pour une gestion et des interventions efficaces aux niveaux appropriés de gouvernance, y compris les instruments d'action tels que les systèmes de comptabilité environnementale, les paiements pour les services écosystémiques et les mesures de la croissance tenant compte du capital naturel. L'évaluation permettra également d'identifier les besoins de renforcement des capacités dans les différentes sous-régions. Aux niveaux national et infranational, elle mettra clairement en évidence des normes, méthodes et ressources (données, informations et connaissances; liste de partenaires stratégiques; mécanismes d'intégration des connaissances autochtones et locales) que les administrations nationales et locales pourraient utiliser pour soutenir le développement durable et améliorer le bien-être humain grâce à la préservation et à l'amélioration des services écosystémiques.

E. Hypothèses

5. Compte tenu des hypothèses générales décrites dans le projet de rapport de cadrage générique, la présente section énonce les hypothèses propres à la région. L'évaluation régionale sur l'Europe et l'Asie centrale s'appuiera sur les évaluations nationales et régionales en cours, notamment celles entreprises par l'initiative sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité et l'initiative MAES de l'Union européenne pour évaluer certains services et les intégrer dans les systèmes comptables d'ici à 2020, et elle contribuera à ces initiatives dans toute la mesure du possible. S'agissant de la protection de l'environnement et de l'utilisation durable des services écosystémiques, on observe des variations très importantes au sein de la sous-région, en ce qui concerne, par exemple, les effets du développement économique, qui est plus rapide dans certains pays d'Europe centrale, d'Europe orientale et d'Asie centrale que dans de nombreux pays d'Europe occidentale. Une attention particulière sera accordée aux différentes évolutions historiques, politiques et économiques au sein des sous-régions et entre celles-ci. Les différences entre les sous-régions en termes de développement économique et politique offrent l'occasion de transferts réciproques des enseignements tirés. Pour la sous-région de l'Europe occidentale et centrale, les possibilités offertes par un système de gouvernance commun revêtent un intérêt particulier. Pour la sous-région de l'Asie centrale, les possibilités offertes concernant les politiques et les dispositions institutionnelles pour la restauration des écosystèmes aquatiques et terrestres dégradés et la gestion des écosystèmes transfrontaliers sont aussi très pertinentes.

II. Plan des chapitres

6. L'évaluation de l'Europe et de l'Asie centrale suivra le plan des chapitres figurant dans le projet de rapport de cadrage générique, mais se focalisera, dans ce plan, sur les aspects expressément régionaux visés dans la section I ci-dessus.

7. En outre, dans le chapitre 2, l'analyse portera également sur l'impact des services écosystémiques et sur la façon dont l'innovation et les solutions fondées sur la nature influent sur le marché du travail en Europe. Dans le chapitre 4, l'accent sera mis sur les aspects régionaux et sous-régionaux de la dégradation et de la restauration des terres ainsi que sur les espèces exotiques envahissantes et l'intensification durable de l'agriculture. Les incendies seront inclus comme facteur déterminant dans l'évaluation de l'Europe et de l'Asie centrale en raison de leur incidence grandissante dans la région. Dans le chapitre 5, un accent particulier sera mis sur des questions centrales, notamment la demande croissante de matières premières d'origine biologique dans le contexte de la bioéconomie (bioénergie, fibres et matière organique), les changements climatiques, le rôle de la terre et de l'eau dans la production alimentaire et la disponibilité des ressources en eau. On cherchera à déterminer comment la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques associés influe sur les facteurs indirects et comment l'intégration de ces valeurs dans la comptabilité et la planification du développement local et national peut contribuer à la réalisation de l'objectif 2 d'Aichi relatif à la biodiversité. Dans le chapitre 6, l'évaluation sera axée sur les enjeux futurs de l'utilisation durable et de la conservation dans certains secteurs clés en Europe et en Asie centrale, comme la protection de la nature, l'agriculture, la foresterie, la pêche, la gestion de l'eau, l'aménagement du territoire, l'énergie (y compris la bioénergie), le tourisme, l'infrastructure et les incitations (y compris les subventions dommageables pour la diversité biologique ainsi que les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable des biodiversité)..

III. Séries de données de base

8. Au-delà des questions générales relatives aux séries de données de base décrites dans le projet de rapport de cadrage générique, la présente section énonce les questions liées aux séries de données de base spécifiques à la région. L'évaluation tirera parti d'une grande variété de séries de données portant sur les composants particuliers du cadre conceptuel. Les séries de données pertinentes, notamment celles générées par les activités en cours et prévues, et provenant d'un large éventail de sources, y compris des institutions et organisations mondiales, régionales et nationales ainsi que des projets de recherche, comme les données d'observation de la terre, et l'analyse de la littérature scientifique seront identifiées. Des données et informations spécifiques à la région pourraient être récupérées auprès de centres comme l'Agence européenne pour l'environnement, le Centre conjoint de recherche, Eurostat et les centres collectant des données d'observation de la terre. Elles seront également recueillies à partir des réseaux et des projets de recherche pertinents.¹ D'autres entités, notamment le Mécanisme mondial d'information sur la biodiversité, l'Encyclopédie de la vie, le Groupe des observations de la Terre, le Réseau d'observation de la biodiversité et l'Union internationale pour la conservation de la nature, détiennent aussi des données et connaissances importantes pour la région ou donnent accès à ces informations. Des partenariats stratégiques avec les détenteurs de données seront constitués et des liens seront établis avec les initiatives et les activités en cours de production de connaissances. La disponibilité des données pour la région est variable et, en général, l'accès aux données environnementales est beaucoup plus large en Europe occidentale et centrale qu'en Europe orientale et en Asie centrale. Cette disponibilité insuffisante et ce manque de fiabilité des données en Europe orientale et en Asie centrale font partie des préoccupations centrales auxquelles la Plateforme cherchera à remédier. Des efforts particuliers seront consentis pour prendre en compte les données et informations en possession des détenteurs de connaissances autochtones et locales et des détenteurs de savoirs écologiques traditionnels.

¹ Parmi les projets et réseaux de recherche pertinents, on peut citer les suivants : Biodiversity Multi-Source Monitoring System from Space to Species, Multi-scale Service for Monitoring NATURA 2000 Habitats of European Community Interest, initiative Future Earth, Réseau européen de veille de la diversité biologique, Operationalization of Natural Capital and Ecosystem Services, Ecosystem Science for Policy and Practice, Partenariat pour les services écosystémiques et Long-Term Biodiversity, Ecosystem and Awareness Research Network.

IV. Partenariats et initiatives stratégiques

9. Au-delà des questions générales liées aux partenariats et initiatives stratégiques définies par le projet de rapport de cadrage générique, la présente section passe en revue les questions intéressant les partenariats et initiatives stratégiques spécifiques à la région. Des partenariats stratégiques, formels ou informels, seront mis en place avec les détenteurs de données susmentionnés et des liens seront établis avec les initiatives et activités de production de connaissances en cours. Des partenariats stratégiques devraient également être noués avec les organisations qui travaillent avec les systèmes de connaissances autochtones et locaux, par l'intermédiaire des sociétés et associations coopérant avec les détenteurs de connaissances autochtones et locales dans la région. On peut citer, par exemple, le Conseil de l'Arctique, le Secrétariat des populations autochtones et la Fondation européenne Sciences citoyennes.

V. Structure opérationnelle

10. Comme indiqué dans le projet de rapport de cadrage générique des évaluations régionales ou sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques, des structures opérationnelles devront être identifiées pour améliorer l'évaluation, y compris le renforcement des capacités correspondantes. Des unités d'appui technique pourraient être créées pour coordonner l'exercice d'évaluation, en travaillant au sein du secrétariat.

VI. Déroulement et calendrier des travaux

11. Le déroulement et le calendrier des travaux sont énoncés dans le projet de rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques.

VII. Coûts estimatifs

12. Les coûts estimatifs sont indiqués dans le projet de rapport de cadrage générique des évaluations régionales ou sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques.

VIII. Communication et sensibilisation

13. Cette évaluation régionale doit se fonder sur les réseaux formels et informels existants et couvrir aussi bien le niveau mondial que le niveau national et, dans l'idéal, le niveau infranational. Les unités d'appui technique, les centres régionaux et les centres d'excellence jouent un rôle crucial en Europe centrale, en Europe de l'Est et en Asie centrale, conjointement avec les points focaux nationaux. Dans les sous-régions de l'Europe centrale et orientale et de l'Asie centrale, le renforcement des capacités visera essentiellement la formation et le maintien de réseaux, étant donné que la culture du réseautage est actuellement moins développée qu'en Europe occidentale.

IX. Renforcement des capacités

14. Il est admis que le renforcement des capacités est nécessaire dans toute la région, mais que les besoins diffèrent au niveau sous-régional, voire d'un pays à l'autre. Les activités de renforcement des capacités seront conçues en conséquence. Dans les sous-régions de l'Europe centrale et orientale et de l'Asie centrale, le renforcement des capacités visera, entre autres, à constituer et à maintenir des réseaux. Ces sous-régions devront faire l'objet d'efforts plus soutenus. En outre, les différences marquées des pratiques en matière d'interface science-politique dans la région et entre les sous-régions auront des conséquences pour la réalisation de l'évaluation (par exemple, accès aux données et aux informations) et nécessiteront une planification et un développement minutieux des capacités associées aux activités de la Plateforme.